

THEME 1 : L'EUROPE FACE AUX REVOLUTIONS
ACTIVITE 1 : Etude de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
CORRIGE

Introduction

Repérez par un jeu de couleurs et d'annotations en marge les différents éléments à faire figurer dans une introduction : nature du document, auteur, destinataires et buts, date/contexte, énoncé de la consigne (et justification de la question qu'elle pose) et du plan de l'étude.

La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* est un texte juridique rédigé en urgence lors de l'été 1789 et promulguée le 26 août, alors que les députés du Tiers Etat élus pour assister aux Etats Généraux s'étaient auto-proclamés Assemblée nationale avant de jurer de donner une constitution à la France lors du serment du jeu de paume le 20 juin 1789. Les événements parisiens du début de l'été, et notamment la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, ont provoqué une « Grande Peur » en France qui a généré des troubles. Les députés de l'Assemblée nationale y ont mis un terme en proclamant l'abolition des priviléges dans la nuit du 4 août. La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* entérine cette décision et y adjoint d'autres principes qui transforment la définition de la Nation française et de ses droits. Si elle désignait jusque-là seulement l'ensemble des habitants d'un pays, elle prend avec la Révolution un sens bien plus politique.

Avec ce texte, le but des auteurs, les députés de l'Assemblée nationale, est donc à la fois de proclamer des principes et de proposer une base de travail avant la rédaction de la nouvelle constitution, et à la fois d'apaiser la fureur révolutionnaire populaire et les tensions induites. Ils s'adressent ainsi à l'ensemble de la population française – puisque c'est une déclaration des droits de ses membres -, particulièrement à ceux qui revendiquaient des changements et sont ainsi appelés au retour au calme, mais aussi à ceux qui perdent de leurs priviléges. C'est ainsi un avertissement au roi. Enfin, cette déclaration des « droits de l'homme » et non des « droits des Français » s'adresse à tous les peuples qui sont appelés à suivre l'exemple français.

En étudiant ce document, nous nous attacherons donc à montrer dans un premier temps qu'il donne une nouvelle définition de la nation française, puis qu'il énonce des droits et libertés nouveaux.

Développement sous forme de tableau

Ce tableau permet de bien comprendre les 3 étapes de la rédaction d'un paragraphe au sein d'un développement d'étude documentaire. Vous devez toujours faire apparaître votre idée, citer le document, puis apporter des connaissances qui permettent d'expliquer cette citation.

I- Une nouvelle définition de la nation		
A- D'un point de vue juridique	Art. 1 : égalité en droits dès la naissance et pour toute la vie Art. 6 : égalité de tous devant la loi ; droit pour tous à être fonctionnaires	Entérine l'abolition des priviléges du 4 août : fin de la société d'ordres
B- D'un point de vue politique	Art. 3 : affirmation de la souveraineté nationale Art. 6 : le pouvoir législatif appartient aux citoyens : les membres de la nation sont des citoyens Art. 16 : nécessité de la séparation des pouvoirs Art. 2 : « droit de résistance à l'oppression »	Inspiré par Montesquieu dans <i>l'Esprit des lois</i> Référence indirecte à la déclaration d'indépendance des Etats Unis
C- D'un point de vue fiscal	Art. 13 : les membres de la nation sont fiscalement solidaires et égaux devant l'impôt Equité de l'impôt Art. 14 : droit du consentement à l'impôt	Fin des priviléges fiscaux Souvenir de l'exemple américain : c'est ce qui déclenche la déclaration d'indépendance
II- La reconnaissance des droits et libertés de tous les membres de la nation		
A- Des libertés personnelles	Art. 2 et 4 : droit imprescriptible à la liberté Art. 2 : droit à la sécurité Art. 10 : liberté d'opinion Art. 11 : liberté d'expression et liberté de la presse	Pendant du droit à la vie des Américains ? Développement de la presse

B- Des droits religieux	Art. 10 : liberté de conscience religieuse	Récemment proclamée par Louis XVI (édit de tolérance en 1787) Il n'est question ici que de liberté de conscience et non de culte
C- Des droits économiques	Art. 2 et 17 : droit à la propriété privée L'expropriation ne peut venir que de l'Etat et doit être indemnisée	Pour rassurer les bourgeois, la noblesse et apaiser la grande peur
D- Des droits judiciaires	Art. 7 : fin de l'arbitraire judiciaire : seule la loi peut conduire à une sanction Art. 8 : principe de non-rétroactivité des lois Art. 9 : principe de la présomption d'innocence et interdiction de la torture	Suite à la prise de la Bastille, symbole de l'arbitraire royal : le roi pouvait emprisonner sur lettre de cachet Inspiration de l' <i>Habeas corpus</i> britannique

Exemple de rédaction de développement avec la 1^{ère} grande partie

C'est ainsi que vous pouvez rédiger votre développement – je reprends ici les mêmes informations que dans le tableau. Il est important de soigner les transitions, les introductions partielles de parties et paragraphes en faisant toujours référence au sujet et au document.

Vous noterez que chaque paragraphe comprend son idée principale, qui le rattache au plan d'ensemble du développement, des citations du document puis des explications. Vous pouvez les mettre en évidence par un jeu de couleurs.

La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* donne, au fil de ses articles, une nouvelle définition de la nation française. Tout d'abord, d'un point de vue juridique, d'après l'article 1 (« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »), la nation rassemble désormais un ensemble d'individus égaux en droits depuis la naissance et pour toute leur vie : cela fait rupture avec la société d'ordres d'Ancien Régime qui était inégale par essence puisque coexistaient deux ordres privilégiés, le clergé et la noblesse, et un non-privilégié, le Tiers-Etat. L'article 1 confirme ainsi l'abolition des priviléges adoptée le 4 août 1789. S'ils sont égaux devant la loi, les Français sont aussi égaux devant l'emploi d'après l'article 6 : « Tous les citoyens [...] sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics ». Ainsi tout le monde peut être fonctionnaire, ce qui rompt avec l'Ancien Régime au cours duquel seuls les nobles pouvaient être officiers de l'armée par exemple.

Avec la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, la nation française acquiert également une identité politique. Elle apparaît comme regroupant l'ensemble des citoyens qui possèdent le pouvoir, selon l'article 3 qui énonce le principe d'une souveraineté nationale. Cette affirmation est révolutionnaire et marque bien la fin de la monarchie absolue, un peu plus de deux mois après la proclamation de l'Assemblée Nationale qui allait déjà en ce sens. Selon l'article 6, les citoyens ont désormais le pouvoir législatif. L'article 16 reprend l'idée de Montesquieu de la nécessité d'une « séparation des pouvoirs » selon laquelle le pouvoir de faire la loi, de la faire exécuter et de juger ceux qui ne la respectent pas ne doivent pas être entre les mêmes mains. Enfin, les citoyens souverains se voient reconnaître le « droit de résistance à l'oppression » dans l'article 2, qui légitime une révolution en cas de souverain ou de pouvoir qui ne respecterait pas leurs droits inaliénables. Cette idée s'inspire sans doute de l'exemple des insurgés américains qui ont proclamé leur indépendance en 1776 au nom d'un principe proche.

Enfin, les membres de la nation sont unis par l'impôt. L'article 13 les rend égaux et solidaires d'un point de vue fiscal, contrairement à la période antérieure qui voyait le Tiers Etat être seul chargé des impôts personnels. L'article 14 va même jusqu'à leur accorder le droit de consentement à l'impôt, selon le modèle britannique.